L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
MARDI MATIN, 23 JUILLET.

FEUILLETON.

LES CORBEAUX
DU GÉVAUDAN.

PAR A. DE FONTMARTIN.

PREMIERE PARTIE.

VI (suite.)

M. de Ribière fit un geste de découragement, comme si, vaincu par l'évidence, il n'avait plus qu'à abandonner le coupable aux rigueurs de la justice.

M. Faverney dit alors de sa voix la plus mordante :

—Qu'on appelle des témoins!

On lit entrer les parents et les amis de Simon Vernon, qui se pressaient à la porte. Tous reconnurent la ceinture de Simon : elle était lacérée, tachée de sang et de boue....

—Vous reconnaissez cette ceinture pour avoir appartenu à la victime? demanda M. de Ribière qui rougissait presque d'avoir cherché jusque là une sorte de neutralité bienveillante.

—Oui, monsieur le juge.

—Et toujours la portait habituellement?

—Toujours.... nous lui avons entendu dire, reprit le plus hardi de la troupe, qu'il ne se fiait ni aux commodes, ni aux crédences, qu'il ne trouvait rien de plus sûr que de porter le *magot* sur lui : c'était son mot.

—Et que renfermait, à votre idée, cette ceinture!

—Oh! des mille et des cent!.... de l'or, monsieur le juge!.... des louis d'une forme particulière, comme nous n'en avions jamais vu deux ensemble.... Je me souviens qu'un jour.... Simon avait bu quelque coups de plus.... il nous fit voir une de ces pièces.... C'était grand comme un gros sou, plat comme un bouton de guêtre, et il y avait dessus le portrait d'un roi qui n'est ni Napoléon, ni Louis XVIII

—Simon Vernon avait donc servi hors de France!

—Oui il avait fait, en Espagne, la campagne de 1823.

—Jacques Boucard! qu'avez vous à dire? reprit tout-à-coup M Faverney en se tournant brusquement vers l'inculpé.

Nouveau silence. Cet incident avait été pour Jacques le coup de maillet qui achève le patient. Sa figure se décomposait : se sentant devenir cadavérique à la fin, il bégaya d'une façon presqu'intelligible :

—Monsieur.... messieurs.... que voulez vous que je vous dise? Je ne sais rien, je n'ai rien fait, je n'ai rien vu; il y a là dessous un mystère diabolique.... je sens bien que je suis perdu.

Ici, M. de Ribière se pencha vers le procureur du roi, et lui dit assez bas pour que personne ne pût l'entendre :

—Mais cet argent on cet or!

—Il l'a caché, sans doute, dans le bois.... Ne nous a-t-on pas dit qu'il est pauvre comme Job, et que sa pauvreté allait le séparer de la jeune fille qu'il aime!

—Mais alors cette ceinture!

—Il n'aura pas eu le temps de l'enterrer.... Ignorez vous donc, poursuivit M. Faverney sur le même ton et avec un léger accent d'impatience, que cet homme avait commis un crime grande journée devant lui, que, hier soir, avant qu'il pût rentrer dans sa chambre, il a cependant et pris au collet par cette population irritée, et que, pendant toute la nuit, nos gendarmes l'ont gardé à vue? Est ce à vous, magistrat supérieur et si sagace qu'il faut rappeler ce mystérieux décret de la Providence, qui, dans l'affaire la plus ténébreuse, réserve presque toujours, pour éclairer et guider la justice, un détail exclusive ma calculé du coupable!....

Le juge d'instruction baissa la tête, en homme qui renonce à défendre une cause perdue.

M. Faverney, au contraire, en essayant ses premières phrases, se sentait dans son élément. A mesure que les incidents se déroulaient, que des charges plus accablantes pesaient sur l'inculpé, et que des circonstances dramatiques recommandaient d'avance le crime à la curiosité publique, le sémillant procureur du roi se sentait cette volontiers *Berryer*.... et comme jusqu'au du ces beaux procès qu'il avait rêvés, qui lui font tout à coup sortir de son obscurité une plaidoirie, et dont les échos parviennent jusque dans le cabinet de Son Excellence le ministre de justice.

Il ne pouvait plus certain de la culpabilité de Jacques qu'il eut cru de sourdmais plus contraire d'en [illegible] dissimuler deçà ses effets oratoires : il [illegible] la parti que son éloquence pouvait [illegible] de [illegible] Drapeau, du cri perçant du Trocadero, de cette rivalité d'amour [illegible] par un assassinat.... A ce mot, il s'aperçut qu'un personnage muet, muet à ce tableau, et il dit aux assistants, [illegible] se préoccuper du sinéculeux désespoir de Jacques.

—Mais on a parlé d'une femme..... d'une [illegible] cependant recherchée par le meurtrier et par sa victime!

—Oui, monsieur.

—Notre devoir est de l'interroger.... où est [illegible]?....

—Oh! elle ne doit pas être loin! reprirent les mêmes témoins avec une intention maligne.

—Eh bien! qu'on la trouve, et qu'on nous amène! dit vivement M. Faverney.

VII.

Susanne n'était pas loin en effet : elle avait passé la soirée et la nuit chez sa tante, à la maison forestière. Sortie de grand matin, elle avait vu par le bois, le malheureux Jacques Herbert même essayer de revoir un moment encore et de lui prêcher un peu de courage.

On sait avec quelle rapidité les mauvaises nouvelles se propagent, et avec quelle complaisance indifférente on informent les intéressés. [illegible] de Mercoire à Fontanes, Nozeyrol